

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990939 – AMR 51/209/99

Action complémentaire sur l'AU 230/99 (AMR 51/144/99 du 3 septembre 1999) et les suivantes (AMR 51/164/99 du 12 octobre 1999 et AMR 51/184/99 du 15 novembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(CAROLINE DU NORD)

Johnnie Lee McKnight, 19 ans

Londres, le 14 décembre 1999

L'audience destinée à déterminer l'aptitude de Johnnie McKnight à être jugé a été repoussée peu de temps avant le moment où elle devait avoir lieu, le 7 décembre 1999. Elle ne devrait pas se tenir avant le 24 ou 25 janvier 2000.

Aucune action supplémentaire n'est requise pour l'instant. Cependant ceux qui le souhaitent peuvent continuer à envoyer des appels en faveur de Johnnie McKnight en suivant les consignes données dans la mise à jour précédente (AMR 51/184/99 du 15 novembre 1999) :

- dites-vous vivement préoccupé par les informations selon lesquelles le comté de Cumberland est toujours déterminé à requérir la peine de mort contre Johnnie Lee McKnight, au mépris des normes internationales qui prohibent l'application de ce châtiment pour les crimes commis par des personnes de moins de dix-huit ans ;
- soulignez que cette interdiction est aujourd'hui respectée par la quasi-totalité des pays du monde ;
- faites part de votre inquiétude au vu des informations probantes selon lesquelles Johnnie McKnight souffre de graves troubles des apprentissages, en rappelant qu'aux termes des normes internationales, la peine capitale ne doit pas être appliquée aux personnes souffrant de retard mental ou dont les capacités mentales sont extrêmement limitées (vous pouvez également faire valoir que 12 États de l'Union interdisent un tel recours à la peine de mort) ;
- appelez le ministère public à renoncer à requérir la peine capitale contre Johnnie McKnight avant ou pendant l'audience destinée à déterminer son aptitude à être jugé.

APPELS À :

Substitut du procureur de district chargé du dossier de Johnnie McKnight :

The Honourable Margaret R. Russ

Assistant District Attorney

117 Dick Street, Fayetteville

NC 28301, États-Unis

Fax : 1 910 678 2949

Tél : 1 910 678 2915

Formule d'appel : *Dear Assistant District Attorney, / Madame le Substitut,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également adresser de brefs courriers (environ 250 mots) au journal suivant :

The People's Forum, *Raleigh News and Observer*,

PO Box 191, Raleigh, NC 27602, États-Unis

Fax : 1 919 829 4872

Courriers électroniques : forum@nando.com

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -